

Pas de conquêtes sociales, sans libertés syndicales

La question des libertés syndicales est une question récurrente depuis plusieurs années pour nos organisations mais qui est de plus en plus présente aujourd'hui tant le nombre de camarades attaqués et traînés injustement devant les tribunaux augmente.

Mécontent de trouver face à lui une opposition constructive à sa politique économique et sociale néfaste pour le monde du travail, le gouvernement n'a trouvé d'autre réponse que de se livrer à une vague de répression à l'encontre du mouvement syndical et notamment à l'encontre de la CGT.

Les exemples nationaux sont nombreux, Pierre COQUAN ex secrétaire général de l'UD CGT du Rhône, Vincent Martinez d'Air France, les Goodyear...

Autant de camarades incriminés pour avoir distribué des tracts, pour avoir défendu leurs entreprises, leurs emplois.

Tous les moyens sont bons pour traîner dans la boue les militants syndicaux :

- + Discrimination syndicale ;
- + Entrave au libre exercice de l'activité syndicale ;
- + Atteinte à la liberté d'expression ;

- + Fermetures de bourses du travail ;
- + Atteintes au droit de grève ;
- + Sanctions disciplinaires déguisées ;
- + Dénigrement public des syndicats par le Medef et le gouvernement ;
- + Autorisations de manifester en « liberté surveillée » dans le contexte d'Etat d'urgence ;
- + Condamnation de militant-e-s en correctionnel.
- + Confiscation des locaux syndicaux...



Dans notre département de nombreux camarades ont eu à subir l'acharnement de leurs hiérarchies pour les contraindre à ne plus militer ou pour les faire licencier.

Les camarades de RAFLATAC ont subi un acharnement de

la part de leur direction pendant plus de 4 ans et ont dû lutter et endurer les convocations multiples devant les tribunaux avant de voir enfin reconnaître leurs droits à militer.

Ces batailles s'étalant sur plusieurs années sont terribles pour les camarades qui voient leur image bafouées, leur vie détruite pour avoir simplement fait valoir leurs droits syndicaux pour défendre leurs outils de travail et/ou leurs collègues.

Les camarades du syndicat CGT CONF-DIST Leclerc mènent une longue bataille contre la direction de l'établissement Leclerc Conflans en Jarnisy depuis plusieurs années.

En effet depuis la création du syndicat, en 1998, elles ont été prises pour cible par leur direction. La discrimination syndicale est portée lors des instances où les questions portées par la CGT ne trouvent jamais de réponses mais surtout un acharnement contre les syndiqués est récurrent depuis plusieurs années.

L'employeur court-circuite régulièrement la déléguée syndicale dans son travail passant par les autres employés du pôle dont elle est responsable ne lui donnant plus aucun rôle dans la structure.

La direction a traîné la camarade au tribunal d'instance pour contester sa qualité de déléguée syndicale, après pourvois en cassation la direction a été déboutée et la camarade rendue dans ses droits en tant que déléguée syndicale. De nouvelles attaques judiciaires sont en cours de la part de la direction et notamment la poursuite de la procédure de licenciement engagée en 2013 contre notre déléguée pour des faits que le tribunal correctionnel et la Cours d'Appel de Metz ont tous deux confirmés « la fausseté du fait dénoncé par la DRH ».



Une autre camarade s'est vue quant à elle réduite à travailler dans un « placard » de 2m² alors qu'elle reçoit du public et a donc fait valoir son droit de retrait depuis janvier 2016, le conseil de prud'hommes de Longwy a jugé que l'employeur devait verser les salaires dans le cadre du droit de retrait mais à ce jour il ne le fait toujours pas.

Nous avons ici un exemple gravissime d'un acharnement syndical qui s'étend à tous les syndiqués CGT du magasin qui ont à subir une politique délétère envers la CGT.

Chacun et chacune d'entre nous pourrait être victime du même acharnement pour le simple fait d'être délégué syndical, de participer à une manifestation ou de revendiquer.

C'est pourquoi nous devons être solidaires et nombreux apporter notre soutien aux

camarades le 05 novembre 2016 à 10h à Conflans en Jarnisy.

L'Union Départementale CGT appelle à une forte mobilisation pour la défense de nos droits élémentaires : Travailler, se Syndiquer.

Tous ensemble soyons acteurs du progrès social car il n'y a pas de progrès social sans libertés syndicales.

Le 30 septembre 2016

**L'UD CGT de Meurthe & Moselle appelle tous ses syndicats à participer au rassemblement départemental à Conflans en Jarnisy
Samedi 5 novembre à 10 h**